



RÉSUMÉ DE L'APRÈS-MIDI DU 12 NOVEMBRE 2018

PLAN DIRECTEUR DU RÉSEAU CYCLABLE

En 2017 et en 2018, les citoyens et les organismes ont participé au processus d'élaboration du Plan directeur du réseau cyclable, en répondant notamment à un sondage en ligne et en prenant part à des ateliers de travail. Les objectifs du Plan sont :

- D'offrir des conditions favorables à l'utilisation du vélo comme mode de transport utilitaire;
- De développer un réseau cyclable connecté, sécuritaire et direct;
- De faire évoluer les mentalités, les pratiques et la perception des gens par rapport à la pratique du vélo et à ses bienfaits;
- De poursuivre les efforts pour faire reconnaître Gatineau en tant que « ville vélo »;
- De travailler sur l'ensemble des dimensions d'une culture vélo : environnement cyclable, évaluation et planification, encadrement, éducation, encouragement.

Le Plan directeur propose un réseau cyclable de 350 km de nouveaux liens, dont 150 km sont prévus d'ici 2025.

Évaluation budgétaire

	Budget 2019	Budget annuel 2020-2024
Construction de nouveaux liens	3 735 000 \$	4, 25 M\$
Amélioration et gestion du réseau	résiduels du Plan triennal des immobilisations 2016-17-18	1,5 M\$
Études de faisabilité et ressources humaines		0,35 M\$
TOTAL		6,1 M \$

À cette évaluation s'ajoute un emprunt de 30,5 M\$ pour mettre en œuvre les autres volets du Plan directeur du réseau cyclable pour les années 2020-2024. Le remboursement de cet emprunt pourrait se faire à même les sommes récurrentes du Plan d'investissement – volet projets de développement.

PLAN DE GESTION DE L'EAU

Dans le cadre du Plan de gestion de l'eau 2017-2021, qui s'inscrit dans la Politique environnementale de la Ville, un plan de financement est déposé pour la mise en œuvre du plan d'action 2019-2021, selon quatre orientations.

1. Sensibiliser les citoyens sur les différents aspects de l'eau

- Comprendre l'importance de l'eau dans notre quotidien
- Améliorer les usages extérieurs et intérieurs de l'eau
- Augmenter les connaissances sur les rejets à l'égout

Exemples d'actions proposées

- Sensibiliser la population, entre autres, à l'économie d'eau potable
- Encourager des écoles à participer au programme scolaire Fantastiko

2. Protéger les écosystèmes aquatiques

- Appliquer le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- Gérer adéquatement l'eau pluviale
- Encadrer les activités de loisirs tout en protégeant les écosystèmes aquatiques
- Améliorer les connaissances sur l'eau souterraine
- Conserver les milieux humides et les plaines inondables
- Contrôler la flore et la faune nuisible et envahissante

Exemples d'actions proposées

- Mettre en œuvre le plan de gestion environnementale du lac Beauchamp
- Réaliser les correctifs nécessaires aux problèmes d'érosion des plages

3. Gérer adéquatement l'eau potable municipale

- Économiser l'eau potable
- Contrôler la qualité de l'eau

Exemples d'actions proposées

- Créer une stratégie gatinoise d'économie d'eau potable
- Continuer d'adhérer au Programme d'excellence en eau potable du Réseau Environnement

4. Optimiser l'assainissement des eaux usées

- Réduire la quantité d'eau à traiter
- Éliminer les rejets à l'environnement
- Assurer la qualité de l'eau traitée à l'usine d'épuration

Exemples d'actions proposées

- Optimiser les procédés de traitement des eaux usées
- Établir des procédures lors de pluies torrentielles afin d'améliorer la gestion des grands coups d'eau

Le plan de financement déposé s'élève à 1 134 000 M\$ répartis comme suit :

- 2019 : 603 000 \$
- 2020 : 283 000 \$
- 2021 : 248 000 \$

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Rémunération actuelle des élus gatinois

	Salaire 2018	Allocation	Total de la masse salariale
Maire	143 040 \$	16 595 \$	159 635 \$
Conseillers (18)	51 120 \$	16 595 \$	1 218 870 \$
Maire suppléant Vice-président du C.E. Membre du C.E. (3) Président du conseil	7 670 \$		46 020 \$
Président d'un comité ou d'une commission (10)	5 110 \$		51 100 \$
Président du Comité consultatif d'urbanisme	7 670 \$		7 670 \$
Vice-président du Comité consultatif d'urbanisme	5 110 \$		5 110 \$
Membre d'un comité ou d'une commission (21)	2 560 \$		53 760 \$
Vice-président du conseil	2 560 \$		2 560 \$
Total			1 544 725 \$

Changement fiscal lié à l'allocation de dépenses

En 2017, le gouvernement fédéral a annoncé que les allocations de dépenses versées aux élus seront imposables à compter de 2019. Ce changement réduira de 2 860 \$ le montant net versé annuellement aux conseillers et de 3 796 \$ celui versé au maire.

Une modification au règlement sur la rémunération des élus permettrait de compenser la perte occasionnée par ce changement fiscal.

Nouveauté au comité exécutif

Le projet de loi 155 modifiant la charte de la Ville de Gatineau, sanctionnée le 19 avril 2018, permet de nommer un membre du comité exécutif pour agir comme président. À ce titre, le salaire de ce dernier serait majoré de 5 110 \$, soit l'équivalent du salaire d'un président de comité ou de commission. La rémunération supplémentaire des membres du CE est de 7 670 \$.

Rémunération proposée (excluant l'allocation)

L'ajustement fiscal proposé considère uniquement les rémunérations versées par la Ville pour les fonctions d'élus et il est admissible au régime de retraite des élus.

	Salaire 2018	Ajustement fiscal 2019	Indexation économique	Salaire ajusté 2019	Impact budgétaire 2019
Maire	143 040 \$	8 264 \$	3 026 \$	154 330 \$	11 290 \$
Conseillers (18)	51 120 \$	16 595 \$	1 130 \$	57 660 \$	117 720 \$
Président du comité exécutif	12 780 \$		250 \$	13 030 \$	250 \$
Maire suppléant Vice-président du C.E. Membre du C.E. (3) Président du conseil	7 670 \$		150 \$	7 820 \$	750 \$
Président d'un comité ou d'une commission (10)	5 110 \$		100 \$	5 210 \$	1 000 \$
Président du Comité consultatif d'urbanisme	7 670 \$		150 \$	7 820 \$	150 \$
Vice-président du Comité consultatif d'urbanisme	5 110 \$		100 \$	5 210 \$	100 \$
Membre d'un comité ou d'une commission (21)	2 560 \$		50 \$	2 610 \$	1 050 \$
Vice-président du conseil	2 560 \$		50 \$	2 610 \$	50 \$
Total					132 360 \$
Allocation de transition (132 360 \$ amorti sur 4 ans)					33 090 \$
Allocation de départ (132 360 \$, 26 payes x 2 semaines)					10 180 \$
Total					175 630 \$ (excluant les avantages sociaux)

Toutes les recommandations seront officiellement approuvées lors de l'adoption du budget 2019, le 11 décembre 2018, sauf pour la rémunération des élus qui se fera le 22 janvier 2019.